



**Mise à disposition du public
portant sur le dossier de réalisation de la ZAC de « Marne Europe »
sur le territoire de la commune de Villiers-sur-Marne**

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier relatif à la ZAC de « Marne Europe » à Villiers-sur-Marne, constitué de l'évaluation environnementale unique, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse, est mis à la disposition du public avant approbation

1 – Coordonnées des autorités compétentes :

La consultation est organisée par la préfecture du Val-de-Marne – 21/29 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil Cedex – 01 49 56 60 00 (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique).

- Les observations relatives au projet peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr
- Les demandes de renseignements techniques sont à adresser à :
d.desfoux@epa-marnelavallee.fr

2 – Les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation sont les suivantes :

Un arrêté de la Préfète du Val-de-Marne approuvant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de « Marne Europe » et le programme des équipements publics à Villiers-sur-Marne.

3 - Cette mise à disposition se déroulera par voie électronique :

du lundi 14 février au mardi 15 mars 2022 inclus

4 - Les pièces du dossier seront consultables sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

5 – Le présent projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et n'a pas d'incidence notable sur un autre État membre.

6 – L'avis de l'autorité environnementale est consultable à l'adresse suivante :

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/210721_zac_marne-europe_77_delibere_cle2c169d.pdf

Cet avis sera affiché sur le lieu du projet au moins 15 jours avant l'ouverture de la consultation du public.